

« Les Gribouilles » :

La Maison d'assistantes Maternelles inaugurée

Située dans le bourg ancien du village, la MAM a été aménagée dans les locaux de l'ancienne Mairie, à côté de l'école publique. Accueillante, chaleureuse et



fonctionnelle, elle offre un cadre privilégié pour les 3 assistantes maternelles associées qui accueillent les enfants depuis fin mai. Cet équipement a été inauguré le 14 septembre dernier.

Contact : MAM « Les Gribouilles » – 25 rue Haute
☎ 02 43 55 25 06

L'EPI SERVICE : Un commerce utile et fragile

Votre commerce de proximité tenu par Madame HUBERT mérite votre soutien.

Nous savons tous les difficultés pour maintenir les petits commerces en milieu rural et l'intérêt qu'ils représentent. Les services qu'ils rendent sont précieux et leur absence est préjudiciable aux personnes qui, en particulier, ne possèdent pas de moyen de transport.



N'hésitez pas à consulter le site de la commune :

www.juigne-sur-sarthe.fr

Vous y trouverez les dernières informations, des renseignements, des photos, les dates des manifestations, les compte-rendus des réunions du Conseil Municipal, des liens...

Travaux LGV Bretagne – Pays de la Loire



Les travaux de la LGV sur Juigné

Les travaux de la LGV sont menés tambour-battant et bouleversent le paysage. L'aménagement foncier agricole et forestier arrive à son terme. Le pont saute-mouton des Saulneries est en cours de finition. Les véhicules chevaucheront bientôt le pont de la RD 4 qui surplombera la ligne à grande vitesse.

L'aménagement des rythmes scolaires

La commune s'engage

Le Conseil Municipal a décidé de dispenser par 3 agents de la commune. Ainsi, des temps de lecture, loisirs créatifs, jeux de société et jeux extérieurs sont proposés aux enfants. Après 2 mois de fonctionnement, tous les partenaires sont satisfaits.

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer, dès la rentrée scolaire 2013, la réforme des rythmes scolaires. En collaboration avec le personnel enseignant, les parents d'élèves et le personnel encadrant, Monsieur le Maire a programmé ¾ heure d'activités après le déjeuner

Travaux à Port Etroit

Des travaux importants ont été réalisés au cours de la dernière année au hameau de Port Etroit. Ils ont consisté, dans un premier temps, à construire un réseau d'assainissement collectif raccordé au réseau d'assainissement de Sablé via le réseau de la rue Michel Vielle (raccordement au réseau de Juigné trop coûteux compte tenu du linéaire de canalisations à créer). En effet, ce secteur est sensible à toute forme de pollution puisque situé face à la prise d'eau de la Martinière qui alimente le bassin sabolien en eau potable. Un poste de refoulement a été installé pour permettre le transport des effluents vers Sablé. Dans un second temps, l'ensemble des réseaux aériens a été enterré (réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public) conjugué au renforcement électrique par la mise en place d'un nouveau transformateur. De nouveaux candélabres d'éclairage public modernes et esthétiques ont été implantés. Un réseau d'eaux pluviales a également été créé afin de permettre le captage et l'évacuation des eaux pluviales plus rapidement et limiter ainsi les risques d'inondation des maisons situées côté rivière en cas de fortes pluies. Au cours des prochaines semaines, il sera procédé aux réfections des trottoirs, touche finale à ce long chantier.

Le personnel communal

Ceux ou celles qui se sont déplacés en Mairie ont pu constater que l'accueil du secrétariat est désormais occupé par Mme Marie-Delphine LASNE qui a remplacé Mme Nathalie BESLAND depuis le 1^{er} janvier. Elle a été recrutée parmi plus de 70 candidatures. La commune compte 10 salariés :

M. Olivier GABORIT, secrétaire général ;

Mme Marie-Delphine LASNE, secrétaire adjointe ;

MM. Jérôme DALMONT, Christian LANDEAU et Damien DALMONT, agents des services techniques (espaces verts, bâtiments...);

Mme Angélica LANCELEUR, agent spécialisé des écoles maternelles ;

Mmes Manuela PATERNE, Stéphanie MONSIMIER et Brigitte DAVIDS, agents de service et d'entretien ;

Mme Marie-France HUBERT, agent postal.

Ordures ménagères et tri sélectif

...

Vous venez de recevoir votre facture semestrielle de redevance incitative. Le retour d'expérience a permis de constater que les foyers sortaient leur bac qu'une seule fois par mois en moyenne. Aussi, la commission intercommunale de l'environnement a décidé d'assurer, à compter de 2014, 2 ramassages mensuels (contre un ramassage par semaine actuellement). A ce titre, vous recevrez prochainement un calendrier vous indiquant les dates de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes pour l'année 2014.

Nous vous rappelons que les **sacs jaunes** sont à votre disposition en Mairie.

Toutes les informations sur la redevance incitative, les dates de collecte et le tri sont à votre disposition sur le site www.jaimeletri.fr.

! Attention aux reports des jours fériés du 25/12/2013 et du 1/01/2014 aux vendredis 27/12/2013 et 3/01/2014.

Taxe d'aménagement

Elle s'applique aux permis de construire et déclarations préalables déposées depuis le 1^{er} mars 2012. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature (abri de jardin, véranda, maison individuelle, garage, piscine, etc...). La surface fiscale s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m, calculée à partir du nu intérieur des façades de la construction.

Les taux communal et départemental sont de 2% et 1,5%. La valeur unique du m² est fixée à 724 € pour 2013. Une exonération de 50% est accordée sur les 100 premiers m².

Exemple pour la construction d'une habitation de 120 m² plus un garage de 40 m² → surface fiscale = 160 m²

100 premiers m² × (724 € × 50%) × (tx communal + tx départemental) + 60m² × 724 € × (tx communal + tx départemental) = 100 × (724 € × 50%) × (2%+1,5%) = 1267 €

60 m² suivants × 724 m² × tx départemental + tx communal) = 60 × 724 € × (2%+1,5%) = 1520 € soit un montant total de 2 787 €.

A la taxe d'aménagement s'ajoute la redevance d'archéologie préventive pour les travaux nécessitant du terrassement.

Orchestre à l'école

Les enfants de l'école publique vont bénéficier pour une période de 3 ans de l'opération « Orchestre à l'école » qui consiste à découvrir la musique et 4 instruments à cordes (violon, violon alto, violoncelle et contrebasse) à raison de 2 heures par semaine. Les cours sont dispensés par des professeurs agréés du conservatoire de Sablé. La commune participe à hauteur de 95 € par élève et par an, la communauté de communes prenant en charge les salaires des intervenants, le coût des instruments, le parrainage, la formation des intervenants et le matériel pédagogique soit 24 700 € pour la 1^{ère} année (≈1 500 €/enfant).



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

2014 est une année d'élections :

- Municipales, les 23 et 30 mars
- Européennes, le 25 mai

Vous pouvez vous inscrire en vous présentant en Mairie aux jours et heures d'ouverture, muni d'un justificatif de domicile et d'identité.

Opération « Plus d'arbres, plus de vie »

Porteur de mobilisation citoyenne, planter un arbre est également un symbole fort en matière d'éducation environnementale. La commune s'associe à cette opération et plantera des arbres avec les enfants de l'école publique le jeudi 12 décembre dans le pré du presbytère. Vous y êtes tous conviés.

Illumination du sapin

...

Les Juignéens et Juignéennes sont conviés à la cérémonie symbolique de l'illumination du sapin placé sur la place du Grand Jardin pour les fêtes de fin d'année. Elle aura lieu le vendredi 13 décembre à 18 heures et, à cette occasion, les commerçants de la commune vous offriront vin chaud et canapés.



ELECTIONS MUNICIPALES 2014 – COMMUNES DE PLUS DE 1000 HABITANTS

Les 23 et 30 mars, les conseillers municipaux des communes de 1 000 habitants et plus seront élus pour six ans et renouvelés intégralement. Ils seront élus au **scrutin de liste** à deux tours, avec dépôt de listes paritaires (alternance homme/femme) comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, **sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation**.

Les conseillers communautaires seront élus pour la même durée, selon le même mode de scrutin et par un même vote.

Les candidats au siège de **conseiller municipal** et de **conseiller communautaire** devront figurer sur deux listes distinctes, les seconds devant nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux. Les électeurs ne voteront qu'une fois, les deux listes devant en effet figurer sur le même bulletin de vote.

Ainsi, les voix issues du scrutin serviront au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux et d'autre part des sièges de conseillers communautaires

L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour.

Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés. Les listes peuvent être modifiées dans leur composition pour comprendre des candidats ayant figuré au premier tour sur d'autres listes, sous réserve que celles-ci ne se présentent pas au second tour et qu'elles aient obtenu au premier tour au moins 5 % des suffrages exprimés.

La présentation des bulletins

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les bulletins de vote comporteront, sur leur partie gauche, précédé des termes "Liste des candidats au conseil municipal", le titre de la liste des candidats au mandat de conseiller municipal, ainsi que le nom de chaque candidat composant la liste dans l'ordre de présentation et, pour tout candidat ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, l'indication de sa nationalité.

Les bulletins de vote devront également comporter sur la partie droite de la même page, précédée des termes "Liste des candidats au conseil communautaire", la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire mentionnant, dans l'ordre de présentation, leurs noms.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2013

Aménagement paysager - Développement Durable

- 1^{er} prix : M. et Mme Michel JOURNAULT Maupertuis
2^d prix : M. et Mme Loïc MEFFRAY 2, rue de l'An 2000
3^d prix : Mme Jeanne PERCEVAULT 19, rue Raymond Dubois
M. et Mme Alain FAVRY 1, rue de la Jambellière
M. et Mme Bernard OLLIVIER 11, rue de la Fromentière
4^d prix : M. et Mme Laurent BASILE 1, route de la Gare
M. et Mme Daniel BLIGUET 2, rue de la Jambellière
5^d prix : M. et Mme Martial GUERIN 4, impasse du Chêne Vert
M. et Mme Michel LHOMMEAU 1, impasse de la Perdrix
6^d prix : M. et Mme Jean-Marie RAGOT 3, impasse du Chêne Vert
M. et Mme Michel LOINARD Les Saulneries

Maisons avec jardin visible de la rue

- 1^{er} prix : M. et Mme Michel DEFORGE Les Saulneries
M. et Mme Claude REPUSSARD 3, rue du Clos Chauvin
2^d prix : M. et Mme Jean-Claude HUBERT 5, rue de la Fromentière
3^d prix : Mme Augustine QUANTIN Les Places
4^d prix : M. et Mme Jean-Claude BOULAY 3, rue de l'Arche
5^d prix : M. et Mme Henri MASSE 15, rue du Clos Chauvin
Mme Mauricette MARCEREUIL 25, rue du Clos Chauvin
M. et Mme Jacky COCHON 17, rue du Clos Chauvin
6^d prix : M. et Mme Yoann GUERINEAU 11, rue du Marquis de Jui.
M. et Mme Henri BODINEAU Les Saulneries
M. et Mme Joël CHAILLEU Les Saulneries

Remise des prix le vendredi 22 novembre à 20h (salle des fêtes)

« Avec les bénévoles voisins de Familles Rurales, soyez solidaires et non plus solitaires »

Actuellement, une personne âgée sur deux vit seule et se sent seule. La solidarité doit s'organiser pour lutter contre ces situations d'isolement. Face à ce constat, Familles Rurales développe depuis janvier 2006 le réseau bénévoles « voisins ».

Concrètement, des bénévoles formés à la relation d'aide et à l'écoute, assurent des visites à domicile afin d'offrir un temps d'écoute et de partage. Familles Rurales, association de Soutien à domicile, s'engage à assurer la formation et l'accompagnement de ces bénévoles. Ce service est gratuit et ouvert à tous, utilisateurs ou non des services soutien à domicile Familles Rurales. Trois bénévoles sont formés et actifs à Juigné-sur-Sarthe : Mmes GAUTIER, GEORGET et GUERINEAU.

Si vous vous sentez seul(e) ou avez besoin d'une proximité amicale, contactez les bénévoles voisins de Familles Rurales.

Ou si vous souhaitez rejoindre cette équipe de bénévoles et participer à cet élan de solidarité, contactez Linda GUILLOUX à la Fédération Familles Rurales au 02.43.39.34.39

Dates à retenir

- V 29/11 - 18h30 : Assemblée générale d'Ans-Traces - Sites - Salle des Associations
Mer. 4/12 - 12h : Assemblée générale et repas des Aînés Ruraux de Juigné - Salle des fêtes
S 7/12 : ☘ Téléthon - passage de la caravane au Stade (9h - 9h30)
S 7/12 - 11h : Assemblée générale du Comité de Jumelage - Salle des Associations
Mar. 31/12 : Réveillon dansant du Comité des Fêtes - Salle des fêtes de Solesmes
D 5/01 - 11h : Cérémonie des Vœux du Maire - Salle des fêtes
V 31/01 : Loto de l'Association Sportive de Juigné - Salle des fêtes
S 8/02 : Soirée Paëlla du Comité des Fêtes
V 28/02 - S 1/03 et D 2/03 : Concours de belote du Comité des Fêtes
J 6/03 : Repas - Galette des Aînés Ruraux
L 24/03 : Randonnée des Aînés Ruraux
D 30/03 : Carnaval du Comité des Fêtes avec les écoles

2013 : Ans Traces Sites s'exporte

M. Guy de DURFORT nous ayant autorisé à utiliser le site des anciens fours à chaux proche du Bourg, nous avons pu à plusieurs reprises profiter de cet endroit privilégié pour présenter une partie du patrimoine Juignéen : lors de journées du patrimoine en septembre 2012 et d'une randonnée en avril 2013, à chaque fois avec exposition, maquette d'un four à chaux et présentation d'une saynète sur les chafourniers à Juigné.



Avril 2013 : R. Vitour et É. Vaillant sécurisant le site du four à chaux.



Randonnée du 07/04/13, Henri Massé explique, in situ ce qu'était notre bélier hydraulique et à quoi il servait.

Pour le reste, l'année 2013 peut, à ce jour, se résumer en deux formules : « Bélier tu dors ? » et « Ans traces sites s'exporte ».

S'agissant du bélier hydraulique, le projet n'a pas suffisamment avancé encore pour que nous puissions envisager à court terme l'opération de dégagement de la machine. Cependant, le contact reste maintenu avec la municipalité et M. Guy de Durfort. Et nous espérons toujours pouvoir mettre en valeur ce site et cet objet exceptionnel.

Nous avons d'autre part eu l'occasion d'évoquer le patrimoine architectural juignéen hors de Juigné. Lors de la Fête du Nautisme, en mai, nous avons animé une mini croisière sur le Sablésien. Le 15 septembre, nous avons été sollicités pour « nous produire » à Chevillé et le 19 octobre, nous participerons à un colloque au Mans à l'invitation de l'association « Les amis de Louis Simon », nous y évoquerons l'exploitation des richesses de notre sous-sol.



La caravane du Téléthon fera une halte à l'espace loisirs (stade) le samedi 7 décembre entre 9h et 9h30. La commune offrira à cette occasion boissons chaudes et gâteaux aux participants. Vous êtes tous les bienvenus pour l'accueillir.